



Edito



Les inondations provoquées par la tempête Xynthia en février dernier ont entraîné de gros dégâts humains et matériels. Comme toujours, en pareilles circonstances, elles ont réveillé le vieux débat de la maîtrise de l'urbanisation, de la construction et de la gestion

des digues de protection, de l'indemnisation, de la délocalisation, de la responsabilité, qui rend complexe le choix des solutions les moins mauvaises à savoir les mieux adaptées à l'intérêt général.

Nous, audois, qui avons vécu les inondations de novembre 1999 ne pouvons pas dire le contraire...

Nous faisons, collectivement, tout ce que nos moyens nous permettent de faire pour gérer un risque naturel en gardant bien à l'esprit que nous ne pourrions jamais le supprimer définitivement.

Parmi les nombreux textes réglementaires relatifs à la protection contre les inondations, figure le décret du 11 décembre 2007 qui définit les obligations auxquelles sont soumis les propriétaires de digues pour assurer la sécurité de leurs ouvrages.

L'Etat a identifié sur notre département 35 km de digues destinées à protéger des lieux habités. Le Préfet a signé un arrêté pour notifier les obligations de gestion à leurs propriétaires qui sont essentiellement des collectivités territoriales.

J'ai proposé au comité syndical du SMMAR de créer une commission de travail « digues » afin d'assister ces propriétaires dans l'accomplissement de leur obligation et nous participons également à des réflexions menées sur ce thème au plan national.

Il ressort de tout cela :

- que la gestion des digues est une action d'intérêt général qu'il convient de gérer de manière collective à l'échelle du bassin versant dans un cadre de responsabilités parfaitement clarifiées,
- qu'elle doit trouver un cadre financier pour aider les collectivités à remplir leur mission,
- que la gestion des digues suppose un niveau de compétence et de technicité particulier.

En conséquence, nous allons encourager les syndicats de bassin à aider les propriétaires dans la gestion de leurs ouvrages dans le cadre de conventions définies au cas par cas, uniquement. Cette formule permettra de lier la gestion des ouvrages avec l'organisation de la prévention et des secours définie dans le Plan Communal de Sauvegarde. Nous allons par ailleurs réfléchir à la manière la plus rationnelle de procéder à l'exécution de cette gestion (organisation de régies, prestations externes...).

C'est dans ce sens, que le SMMAR vient de signer une convention de partenariat avec l'ENGREF qui comporte une collaboration avec les spécialistes du CEMAGREF sur cette question et notamment une formation de nos techniciens.

C'est uniquement, avec une vision collective et solidaire, et une approche globale, que nous pourrions, ensemble, gérer au mieux cette nouvelle problématique liant entretien de nos cours d'eau et sécurisation de nos populations.

Le Président,
Pierre-Henri ILHES

PAROLE AU SMMAR

Bilan intermédiaire du PAPI Aude

Le Préfet de l'Aude, Anne-Marie CHARVET et le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), Pierre-Henri ILHES, ont co-présidé mercredi 28 avril 2010, un comité de pilotage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce comité composé d'élus du Conseil Régional, des Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault, de Communautés de Communes du département, des Syndicats Intercommunaux pour l'Aménagement Hydraulique, des représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et des services de l'Etat, a pour vocation de valider, accompagner et évaluer les actions de prévention initiées dans la cadre du PAPI.

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin de l'Aude a été signé en juillet 2006 pour une durée de 7 ans et un montant total de 80 M€.

Les grands axes du PAPI sont :

- le renforcement de la conscience du risque (actions de communication,...),
- l'amélioration de la surveillance et d'alerte (Plans Communaux de Sauvegarde,...),
- la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés dans les zones à risques (poursuite de l'élaboration des plans de prévention des risques, délocalisations,...),
- les actions de ralentissements des écoulements à l'amont des zones exposées (reconquête des champs d'expansion de crues, réalisation de rétentions en amont,...),
- les aménagements collectifs de protection des lieux densément habités.



La réunion du 28 avril 2010 avait pour objectif de faire un point d'étape 4 ans après le début de sa mise en œuvre.

A la fin de l'année 2010, 50 % des travaux prévus dans le programme global auront été engagés, avec notamment, la réalisation dans les basses plaines de l'Aude, d'importants travaux de protection des lieux habités.

Au total, ce seront 321 opérations qui auront ainsi été engagées.

Point sur la programmation financière du PAPI

Perspectives à moyen terme

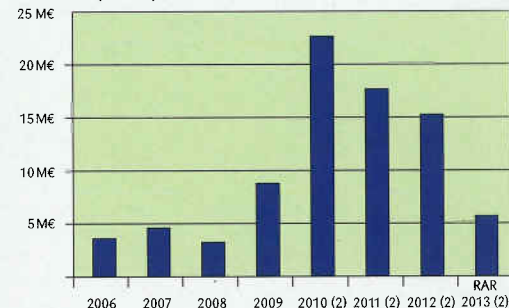
Années	Montant € HT ⁽¹⁾
2006	3 458 000 €
2007	4 585 710 €
2008	3 241 943 €
2009	8 617 173 €
2010	22 150 800 € ⁽²⁾
2011	17 347 000 € ⁽²⁾
2012	15 042 500 € ⁽²⁾
RAR 2013	5 556 874 € ⁽²⁾
Totaux	80 000 000 €

⁽¹⁾ Montant total de la programmation, y compris les PCS.

⁽²⁾ Données prévisionnelles.

Perspectives à moyen terme illustrées

Montants (M€ HT)



RETOUR SUR LA COMMÉMORATION DES INONDATIONS DU 12 ET 13 NOVEMBRE 1999

Les 12 et 13 novembre 2009 était célébrée la Commémoration des Inondations de 1999, suivi du 16 au 21 novembre d'un colloque intitulé Les Risques Naturels en Méditerranée Occidentale.

Se souvenir...

Ne pas oublier et rappeler que le risque inondation est bien présent dans l'Aude, tel était l'objectif de cette commémoration. Les manifestations organisées sur diverses communes du département, les outils mis en place à cette occasion ainsi que la couverture médiatique assurée par la presse écrite et la télévision locale ont pleinement répondu à cela et se sont inscrits dans le cadre du Conservatoire de la Mémoire du Risque Inondation, institué par le SMMAR avec l'exposition itinérante du même nom.

Il faut souligner qu'un partenariat efficace entre les services de l'Etat, du Conseil Général de l'Aude et du SMMAR a contribué à la réussite de ces cérémonies qui ont rassemblé 800 participants environ, des élus, des particuliers, les services de l'Etat et des Collectivités, des chercheurs et étudiants et surtout des scolaires, les acteurs de demain...

Un programme ciblé sur quelques communes et des actions symboliques... Temps forts des deux journées anniversaires



Conques

Journée du 12 novembre 2009

Conques : 50 personnes rassemblées pour une plantation symbolique d'arbres en bord de rivière par les CM2 de l'école de Conques : l'accent a été mis sur le rôle de la ripisylve en matière de prévention.

Conseil Général de l'Aude à Carcassonne : Plus de 200 participants salle Gaston DEFFERRE pour assister à la présentation de la politique de prévention des Inondations à travers les

sites Internet de l'Etat et du SMMAR et à la projection d'un film commémoratif.



Conseil Général de l'Aude

Journée du 13 novembre 2009

Lézignan-Corbières : Présentation des Plans Communaux de Sauvegarde, des systèmes de prévision des crues et d'alerte par les représentants de la DDTM, du SMMAR, de Prédicit, de la Préfecture de l'Aude et de Météo France, devant plus de 150 personnes. Puis retour sur les heures tragiques de 1999 et l'organisation mise en place notamment à travers le Plan Communal de Sauvegarde par Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières.

Cuxac-d'Aude : Pose du 1^{er} repère de crue normalisé à l'échelle du Bassin Versant de l'Aude dévoilé par Mme le Préfet, les Présidents du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional, et du SMMAR, devant une assistance de plus de 400 personnes.

Clôture des célébrations par une cérémonie officielle Salle du Jeu de Paume avec l'intervention du Maire de Cuxac-d'Aude, du Président du SMMAR, du Président du Conseil Général, du Président du Conseil Régional et de Madame le Préfet, suivi d'une remise de gerbes aux monuments aux morts.



Cérémonie officielle - Cuxac-d'Aude

Le SMMAR aux sources de l'information

Les outils de communication et de sensibilisation diffusés dans le cadre de la commémoration

www.smmar.fr - Le site du SMMAR mis en ligne le 12 novembre 2009 permet à tous de trouver des informations pratiques et utiles, concernant le risque inondation, les travaux réalisés par les Syndicats de bassin, les documents édités par le SMMAR etc.



Ta Rivière te raconte... La ripisylve

Cette nouvelle brochure à destination des scolaires visant à expliquer l'importance de la ripisylve, a été distribuée aux élèves de Conques et de Cuxac-d'Aude. Elle le sera ensuite dans toutes les écoles du département aux classes CM1 et CM2, 6^e et 5^e. Elle sera suivie d'autres documents sur de nouvelles thématiques d'ici 2013.



Mais aussi...

- Un guide sur les repères de crues.
- Un numéro spécial de Confluences.
- Un film commémoratif.
- Perspectives, la lettre d'information du Conseil Général, consacrée en partie aux inondations et des suppléments dans l'Indépendant, Midi Libre, La Dépêche, de nombreux articles dans la presse écrite, des reportages radio et télé, etc.

Repères de crues

Le SMMAR a défini un modèle standard qui matérialisera désormais le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. Plus de 800 repères de crues, une fois fabriqués, seront mis à la disposition des communes soumises au risque inondation.



Nouveau modèle de repère de crue

Restauration de berge à Tournissan

Avec la restauration des berges du ruisseau de la Plaine à Tournissan, le programme des reconstructions suite à la crue de novembre 2005, prend fin sur le bassin versant de l'Aude.

Au cours de ce chantier, plus de 450 mètres de cours d'eau viennent d'être restaurés, dans le cadre d'un projet mis en œuvre conjointement par la mairie de Tournissan, et par le Syndicat de l'Orbieu.

Réalisés prioritairement dans un objectif de protection contre les crues, ces travaux combinant enrochements et techniques végétales, ont également permis d'améliorer la qualité écologique et paysagère du cours d'eau.

Cette restauration complète du cours d'eau devrait donc contribuer assez largement à valoriser la qualité de vie du village dans son ensemble.

Le coût global de l'opération atteint 386 000 € HT.



Situation au 16 novembre 2005

Situation au 3 mai 2010

Première réunion du Comité Inter-SAGE

Le Comité Technique Inter-SAGE s'est réuni pour la première fois le 3 décembre 2009.

La mise en place de ce Comité Technique Inter-SAGE répond à une demande forte faite au SMMAR par le Comité de Bassin (dans l'arrêté préfectoral de bassin définissant le périmètre de l'EPTB de l'Aude), de veiller particulièrement à la cohérence et la coordination des différents SAGE du bassin de l'Aude.

Présidé par le Président du SMMAR Pierre-Henri ILHES, ce comité regroupe les services

de l'Etat, le Département, les représentants des 3 SAGE du bassin versant ainsi qu'un représentant de la zone « Aude médiane ». Il est ouvert aux SAGE limitrophes (Orb, Agout, Hers mort) de manière à échanger sur les questions communes notamment les transferts d'eau entre bassins versants.

Son objectif premier est d'assurer une synergie entre les différentes politiques et gouvernances locales de l'eau. Il apportera une

vision plus large des problématiques que celle menée sur le territoire des SAGE pour coordonner les réflexions, préconisations et actions de l'amont à l'aval du fleuve et de son bassin versant.

Nous adressons un grand merci à tous les partenaires, grâce à qui la réflexion concertée en vue d'une gestion équilibrée de la ressource est possible.

En bref...



Le SAGE Basse Vallée de l'Aude est en cours d'actualisation pour prendre la forme voulue par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. L'état initial et le diagnostic global devraient être prêts en Août.



Le SAGE du bassin versant du Fresquel est en attente de l'arrêté préfectoral fixant les membres de la CLE. Pour rappel, celle-ci est chargée d'élaborer le SAGE et de valider chacune des étapes nécessaires.



Le SAGE Haute Vallée de l'Aude est en cours de validation de l'état initial. Fruit d'une large concertation locale, il se compose de 4 cahiers :

- **Cahier 1** : présentation générale du bassin versant Haute Vallée de l'Aude.
- **Cahier 2** : état quantitatif de la ressource.
- **Cahier 3** : état qualitatif de la ressource et des milieux aquatiques.
- **Cahier 4** : hydroélectricité et potentiel hydroélectrique.

En parallèle, deux actions sont menées sur le territoire de la HVA :

- **un programme de sensibilisation des scolaires** a été mené auprès de 14 classes dans les académies de l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, afin que les enfants comprennent la place essentielle de l'eau dans la vie de tous les jours et soient sensibilisés aux gestes éco-citoyens.
- **un inventaire des zones humides sur le territoire** Plus de détails en page 4.

UN CHANTIER EXEMPLAIRE

Aménagement du bassin de rétention de la chapelle pour la protection du centre du village de Rustiques

En juillet 2004, les élus de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric votaient la réalisation des aménagements pour la prévention des inondations du village de Rustiques.

Cinq années d'expertises techniques auront été nécessaires pour voir aboutir les travaux d'aménagement du bassin de retenue des eaux en amont du village.

Ces travaux réalisés par la Communauté de Communes Piémont d'Alaric, sous la Présidence de M. Robert ALRIC et la Vice Présidence de M. Charles MOURLAN, visent à protéger les habitations du centre du village longeant le ruisseau de la Chapelle-Aqueduc, contre les inondations de fréquence de retour 50 ans.

Constitué d'une digue de 3 mètres de hauteur sur plus de 150 mètres de long, l'ouvrage s'achève en début d'année 2010 par l'en-

treprise CAZAL. Il permettra de stocker, temporairement lors des gros orages, jusqu'à 40 000 m³ d'eau sur une emprise d'environ 7 ha.

Sans conteste, ce vaste projet a pu aboutir grâce à l'action concomitante des différents acteurs : implication active des élus, participation forte des partenaires financiers, réactivité des bureaux d'études et appui technique et administratif du SMMAR.

L'opération d'un montant de 250 000 € HT est financée dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Aude, à hauteur de 80% d'aides provenant de l'Europe (FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Aude, et 20% d'autofinancement.



Chantier en cours



Digue, fin de chantier

Actu Syndical

Protection des lieux habités de Cuxac-d'Aude

Dans le cadre du PAPI, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) est maître d'ouvrage d'un projet de protection des lieux habités de Cuxac-d'Aude (bourg et écarts) par la construction de digues.

De fait, lors d'inondations majeures, Cuxac-d'Aude localisé dans la basse plaine de l'Aude, au cœur de l'ancien delta, subit directement la montée des eaux du fleuve Aude. Lors de la crue centennale de 1999, le village s'est trouvé isolé et a connu d'importants dégâts humains et matériels. Ce projet de digue protégera la population contre une crue de ce type.

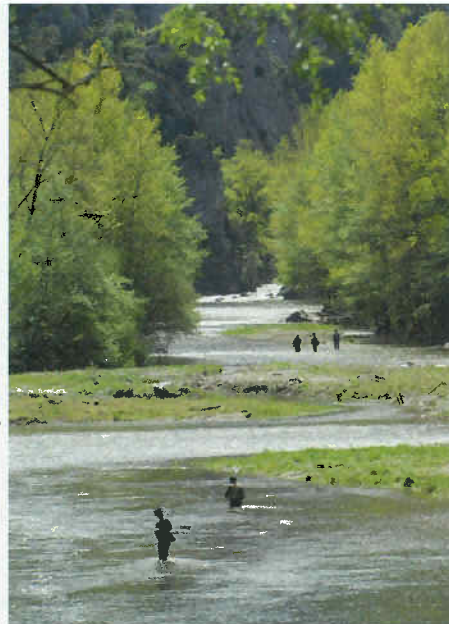
L'enquête publique et les négociations foncières sont en cours. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2010 et durer 3 ans.

De son côté, l'Etat a prescrit la mise en sécurité de remblais en amont du village (VNF et RFF) et la commune a réalisé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le SMDA porte également un projet pour la sécurisation du village de Coursan, le ressuyage des terres agricoles ainsi que de nombreux projets sur des sous bassins versants.

Les Zones Humides : des milieux à réhabiliter

Les zones humides ont toujours été utilisées par l'homme, mais souvent perçues comme des espaces difficiles, on cherchait à les assainir. Ainsi, au niveau national, plus de la moitié des zones humides ont disparu ces 50 dernières années. Actuellement, ces milieux continuent à régresser à cause de l'évolution naturelle mais surtout des activités humaines. Ils sont pourtant essentiels pour l'aménagement durable de notre territoire par leur intérêt patrimonial et socio-économique remplissant de nombreux services pour la collectivité.



Les Zones Humides de la Haute Vallée de l'Aude

Les résultats de l'étude montrent que le maintien des zones humides sur le territoire du SAGE est un véritable enjeu en Haute Vallée de l'Aude.

Un groupe de travail a été mis en place par la CLE afin de réfléchir à une stratégie de préservation des zones humides de son territoire en impliquant les acteurs locaux (élus, citoyens, éleveurs, forestiers,...) et inciter à la prise en compte de ce thème dans tout projet d'aménagement.

A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

Approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 1996, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée (RM) a retenu comme objectif majeur la préservation et la gestion des zones humides. Il affirme l'importance des fonctions des zones humides (rôle dans le cycle de l'eau, usages,...), la nécessité d'une gestion de l'eau concertée à l'échelle des bassins versants, le besoin d'impliquer les acteurs concernés et d'intégrer ces milieux dans les projets d'aménagement. Les démarches à l'échelle du bassin versant sont à favoriser.

A l'échelle locale

Le SAGE doit réaliser un inventaire afin de connaître ces zones humides et définir un programme d'actions garantissant leur conservation et leur prise en compte dans les projets d'aménagement de l'espace.

Objet de l'étude menée sur le SAGE Haute Vallée de l'Aude

Ainsi, sur le territoire du SAGE Haute Vallée de l'Aude, un inventaire des zones humides a été engagé par le SMMAR. Une étude financée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC), le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de l'Aude a été menée d'avril 2009 à avril 2010.

Objectifs :

- Inventorier, délimiter et cartographier les zones humides.
- Saisir les données dans la base de données de l'Agence de l'Eau RMC pour caractériser ces zones humides et mettre en évidence leur fonctionnalité et leur valeur patrimoniale.
- Evaluer la ressource en eau des zones humides.
- Hiérarchiser les zones humides.
- Réaliser un livret de vulgarisation sur les zones humides du SAGE à destination des élus et du grand public.

Qu'est ce qu'une zone humide ?

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit réglementairement les zones humides :

« On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Leur prise en compte dans la réglementation

A l'échelle Européenne

Adoptée le 23 octobre 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) engage les pays de l'Union Européenne sur un objectif de bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle définit un cadre de référence pour la gestion et la protection des eaux par grands bassins hydrographiques. Elle fixe des obligations de résultats pour tous les milieux et impose l'atteinte d'un « bon état » des milieux aquatiques d'ici 2015. La préservation des zones humides contribue au bon état écologique fixé par la DCE.

Quelques chiffres

- Près de 2 747 ha et 398 km de ripisylves soit 2,11 % du territoire du SAGE.
- Quasiment 70 % des communes du SAGE ont des zones humides qui occupent moins de 5 ha de leur surface communale.
- 90% de la surface humide est concentrée en amont du SAGE.

Plus d'infos sur www.smmar.fr rubrique SAGE HVA

Agenda

- 22 juin 2010
AXAT : Concours organisé par le SMMAR dans le cadre du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude : remise de prix aux scolaires.
- 25 juin 2010
Restitution aux délégués du SMMAR, par l'ENGREF, du travail effectué sur le terrain.

CONFLUENCES

Bulletin d'information du SMMAR
Conseil Général de l'Aude
11855 Carcassonne Cedex 09

Directeur de la publication : Pierre-Henri Ilhes
Conception et réalisation : HVA Conseil
Impression : SIAC GM
Crédit photos : SMMAR / Aude Claire

